

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Gesal Désherbant SUPER-RAPID concentré

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.05.2024
10.1	16.04.2026	C3458	Date de la première version publiée: 02.05.2024

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Gesal Désherbant SUPER-RAPID concentré

Code du produit : 000000002162901039

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : V8UT-0EMW-3Q46-NSKD

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Ménages privés (=public général=consommateurs)  
Produits phytopharmaceutiques

Restrictions d'emploi recommandées : À n'utiliser qu'en cas de besoin reconnu. Ne pas dépasser les doses adéquates.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO Jardin AG  
Hegenheimermattweg 65  
4123 Allschwil  
Suisse

Téléphone : +41 (0)61 486 20 00

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Info@compojardin.ch

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone:Tox Info Suisse 145

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Gesal Désherbant SUPER-RAPID concentré

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.05.2024
10.1	16.04.2026	C3458	Date de la première version publiée: 02.05.2024

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.

### Prévention:

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

### Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Gesal Désherbant SUPER-RAPID concentré

Version 10.1      Date de révision: 16.04.2026      Numéro de la FDS: C3458      Date de dernière parution: 02.05.2024  
Date de la première version publiée: 02.05.2024

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
acide nonanoïque	112-05-0 203-931-2 607-197-00-8 01-2119529247-37-XXXX	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 3; H412	< 25
Alcools, C11-14-iso-, riches en C13, éthoxylés (anciennement n° CAS 9043-30-5 isotridécanol, éthoxylé)	78330-21-9	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	< 5
N-lauroylsarcosine	97-78-9 202-608-3 01-2119980968-12-XXXX	Acute Tox. 2; H330 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318	< 3
D-glucopyranose, oligomeric, decyl octyl glycosides	68515-73-1  01-2119488530-36-XXXX	Eye Dam. 1; H318	< 0,5

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver au savon avec une grande quantité d'eau.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact.  
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.  
Se rincer la bouche à l'eau.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Gesal Désherbant SUPER-RAPID concentré

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.05.2024
10.1	16.04.2026	C3458	Date de la première version publiée: 02.05.2024

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Le produit est compatible avec les agents standards de lutte contre le feu.

Pulvérisateur d'eau  
Mousse  
Poudre sèche  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.  
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.  
La combustion produira une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
Oxydes de soufre

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques d'extinction : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.  
Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Information supplémentaire : Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Gesal Désherbant SUPER-RAPID concentré

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.05.2024
10.1	16.04.2026	C3458	Date de la première version publiée: 02.05.2024



locales et à l'environnement proche.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Ventiler la zone.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.  
Les zones de danger doivent être délimitées et signalées en utilisant les signaux d'avertissement et de sécurité appropriés.  
Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel de protection adapté peut intervenir.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.  
Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).  
Éviter une fuite ou un déversement supplémentaire.  
Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Prendre connaissance du mode d'emploi sur l'étiquette.  
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Gesal Désherbant SUPER-RAPID concentré

Version 10.1      Date de révision: 16.04.2026      Numéro de la FDS: C3458      Date de dernière parution: 02.05.2024  
Date de la première version publiée: 02.05.2024

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones à manger. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver hors de portée des enfants. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson. Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 12, Substances liquides non combustibles

Température de stockage recommandée : 5 - 30 °C

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
N-lauroylsarcosine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	141,035 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	10 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	34,783 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	50 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	10 mg/kg p.c./jour

#### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Gesal Dés herbant SUPER-RAPID concentré

Version 10.1      Date de révision: 16.04.2026      Numéro de la FDS: C3458      Date de dernière parution: 02.05.2024  
Date de la première version publiée: 02.05.2024

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
acide nonanoïque	Eau douce	0,36 mg/l
	Eau de mer	0,036 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,6 mg/l
	Sédiment d'eau douce	8,5 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,85 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	1,48 mg/kg poids sec (p.s.)
N-lauroylsarcosine	Eau douce	0,0297 mg/l
	Eau de mer	0,00297 mg/l
	Eau	0,297 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,9007 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,0901 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sol	0,1752 mg/kg poids sec (p.s.)

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Veiller à une ventilation adéquate.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Éviter le contact avec les yeux.  
Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

#### Protection des mains

Matériel : Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Délai de rupture : > 30 min

Épaisseur du gant : 0,4 mm

Longueur des gants : Type de gants standards.

Remarques : Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues

Protection respiratoire : non requis  
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Mesures de protection : Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Eau : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Gesal Dés herbant SUPER-RAPID concentré

Version 10.1      Date de révision: 16.04.2026      Numéro de la FDS: C3458      Date de dernière parution: 02.05.2024  
Date de la première version publiée: 02.05.2024

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	liquide
Couleur	:	laiteux
Odeur	:	acide
Point de fusion/point de congélation	:	Donnée non disponible non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible non déterminé
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible non déterminé
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible non déterminé
Point d'éclair	:	> 100 °C Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, A.9
Température d'auto-inflammation	:	430 °C Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, A.15
Température de décomposition	:	Donnée non disponible Non applicable
		Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
pH	:	4,6 (20 °C) Méthode: CIPAC MT 75.3
		4,1 (20 °C) Concentration: 10 g/l Méthode: CIPAC MT 75.3

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Gesal Dés herbant SUPER-RAPID concentré

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.05.2024
10.1	16.04.2026	C3458	Date de la première version publiée: 02.05.2024

Viscosité  
Viscosité, dynamique : 21,5 mPa.s (20 °C)  
Méthode: OCDE ligne directrice 114

10,8 mPa.s (40 °C)  
Méthode: OCDE ligne directrice 114

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible  
non déterminé

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : émulsionnable

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : Donnée non disponible  
Non applicable

Pression de vapeur : Donnée non disponible  
non déterminé

Densité relative : 0,9793  
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, A.3

Densité : 0,9793 g/cm<sup>3</sup> (19,7 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible  
non déterminé

Caractéristiques de la particule  
Taille des particules : Donnée non disponible, Non applicable

### 9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif  
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, A.14

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme combu-  
rant.  
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, A.21

Inflammabilité (liquides) : Ne brûle pas

Tension superficielle : 25,56 mN/m, 20,4 °C, Règlement (CE) n° 440/2008, annexe,  
A.5

26,29 mN/m, 40 °C, Règlement (CE) n° 440/2008, annexe,  
A.5

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Gesal Désherbant SUPER-RAPID concentré

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.05.2024
10.1	16.04.2026	C3458	Date de la première version publiée: 02.05.2024

---

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes  
Oxydants forts

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

---

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 423  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,1 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Gesal Désherbant SUPER-RAPID concentré

Version 10.1      Date de révision: 16.04.2026      Numéro de la FDS: C3458      Date de dernière parution: 02.05.2024  
Date de la première version publiée: 02.05.2024

### Composants:

#### **acide nonanoïque:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 5.000 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,997 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 5.000 mg/kg

#### **Alcools, C11-14-iso-, riches en C13, éthoxylés (anciennement n° CAS 9043-30-5 isotri-décanol, éthoxylé):**

- Toxicité aiguë par voie orale : > 500 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible  
Non classé
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, femelle): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

#### **N-lauroylsarcosine:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau  
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

#### **D-glucopyranose, oligomeric, decyl octyl glycosides:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible  
Non classé
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Gesal Désherbant SUPER-RAPID concentré

Version 10.1      Date de révision: 16.04.2026      Numéro de la FDS: C3458      Date de dernière parution: 02.05.2024  
Date de la première version publiée: 02.05.2024

---

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

#### Produit:

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

#### Composants:

##### acide nonanoïque:

|| Espèce : Lapin  
|| Résultat : Irritation de la peau

##### Alcools, C11-14-iso-, riches en C13, éthoxylés (anciennement n° CAS 9043-30-5 isotri-décanol, éthoxylé):

|| Espèce : Lapin  
|| Résultat : Pas d'irritation de la peau

##### N-lauroylsarcosine:

|| Méthode : Jugement d'experts et à la détermination de la force probante des données.  
|| Résultat : Corrosif

##### D-glucopyranose, oligomeric, decyl octyl glycosides:

|| Espèce : Lapin  
|| Evaluation : Pas d'irritation de la peau

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### Produit:

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Irritation des yeux

#### Composants:

##### acide nonanoïque:

|| Espèce : Lapin  
|| Résultat : Irritation des yeux

##### Alcools, C11-14-iso-, riches en C13, éthoxylés (anciennement n° CAS 9043-30-5 isotri-décanol, éthoxylé):

|| Espèce : Lapin  
|| Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

##### N-lauroylsarcosine:

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Gesal Désherbant SUPER-RAPID concentré

Version 10.1      Date de révision: 16.04.2026      Numéro de la FDS: C3458      Date de dernière parution: 02.05.2024  
Date de la première version publiée: 02.05.2024

Espèce : Lapin  
Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Irritation sévère des yeux  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires  
Avis d'expert

### **D-glucopyranose, oligomeric, decyl octyl glycosides:**

Espèce : Lapin  
Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Produit:**

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)  
Espèce : Souris  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

#### **Composants:**

##### **acide nonanoïque:**

Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

##### **Alcools, C11-14-iso-, riches en C13, éthoxylés (anciennement n° CAS 9043-30-5 isotri-décanol, éthoxylé):**

Remarques : Donnée non disponible  
Non classé

##### **N-lauroylsarcosine:**

Type de Test : Test de Maximalisation  
Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

##### **D-glucopyranose, oligomeric, decyl octyl glycosides:**

Remarques : Donnée non disponible  
Non classé

### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

#### **Produit:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Ne contient pas de composé listé comme mutagène

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Gesal Désherbant SUPER-RAPID concentré

Version 10.1      Date de révision: 16.04.2026      Numéro de la FDS: C3458      Date de dernière parution: 02.05.2024  
Date de la première version publiée: 02.05.2024

### Composants:

#### **acide nonanoïque:**

- Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible  
Non classé
- Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

#### **Alcools, C11-14-iso-, riches en C13, éthoxylés (anciennement n° CAS 9043-30-5 isotri-décanol, éthoxylé):**

- Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible  
Non classé
- Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible  
Non classé

#### **N-lauroylsarcosine:**

- Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

#### **D-glucopyranose, oligomeric, decyl octyl glycosides:**

- Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

### **Cancérogénicité**

#### Produit:

- Cancérogénicité - Evaluation : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

### Composants:

#### **acide nonanoïque:**

- Cancérogénicité - Evaluation : Une classification comme cancérigène n'est pas possible avec les données disponibles.

#### **Alcools, C11-14-iso-, riches en C13, éthoxylés (anciennement n° CAS 9043-30-5 isotri-décanol, éthoxylé):**

- Remarques : Donnée non disponible  
Non classé

#### **N-lauroylsarcosine:**

- Cancérogénicité - Evaluation : Une classification comme cancérigène n'est pas possible avec les données disponibles.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Gesal Dés herbant SUPER-RAPID concentré

Version 10.1      Date de révision: 16.04.2026      Numéro de la FDS: C3458      Date de dernière parution: 02.05.2024  
Date de la première version publiée: 02.05.2024

||

### **D-glucopyranose, oligomeric, decyl octyl glycosides:**

|| Cancérogénicité - Evaluation : Une classification comme cancérogène n'est pas possible avec les données disponibles.

### **Toxicité pour la reproduction**

#### **Produit:**

Toxicité pour la reproduction : Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la re-  
- Evaluation production

#### **Composants:**

##### **acide nonanoïque:**

|| Toxicité pour la reproduction : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-  
- Evaluation sement comme toxique pour la reproduction

##### **Alcools, C11-14-iso-, riches en C13, éthoxylés (anciennement n° CAS 9043-30-5 isotri-décanol, éthoxylé):**

|| Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible  
Non classé

##### **N-lauroylsarcosine:**

|| Toxicité pour la reproduction : Une classification pour la fertilité ne peut être dérivée des  
- Evaluation données disponibles.

##### **D-glucopyranose, oligomeric, decyl octyl glycosides:**

|| Toxicité pour la reproduction : Une classification pour la fertilité ne peut être dérivée des  
- Evaluation données disponibles.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

#### **Produit:**

Remarques : Non classé

#### **Composants:**

##### **acide nonanoïque:**

|| Remarques : Donnée non disponible  
Non classé

##### **Alcools, C11-14-iso-, riches en C13, éthoxylés (anciennement n° CAS 9043-30-5 isotri-décanol, éthoxylé):**

|| Remarques : Donnée non disponible  
Non classé

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Gesal Dés herbant SUPER-RAPID concentré

Version 10.1      Date de révision: 16.04.2026      Numéro de la FDS: C3458      Date de dernière parution: 02.05.2024  
Date de la première version publiée: 02.05.2024

### **N-lauroylsarcosine:**

Remarques : Donnée non disponible  
Non classé

### **D-glucopyranose, oligomeric, decyl octyl glycosides:**

Remarques : Donnée non disponible  
Non classé

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

#### **Produit:**

Remarques : Non classé

#### **Composants:**

##### **acide nonanoïque:**

Remarques : Donnée non disponible  
Non classé

##### **Alcools, C11-14-iso-, riches en C13, éthoxylés (anciennement n° CAS 9043-30-5 isotri-décanol, éthoxylé):**

Remarques : Donnée non disponible  
Non classé

### **N-lauroylsarcosine:**

Remarques : Donnée non disponible  
Non classé

### **D-glucopyranose, oligomeric, decyl octyl glycosides:**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### **Toxicité à dose répétée**

#### **Composants:**

##### **N-lauroylsarcosine:**

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOAEL : 1.000 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 2 a  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Gesal Désherbant SUPER-RAPID concentré

Version 10.1      Date de révision: 16.04.2026      Numéro de la FDS: C3458      Date de dernière parution: 02.05.2024  
Date de la première version publiée: 02.05.2024

### Toxicité par aspiration

#### Produit:

|| Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

#### Composants:

##### acide nonanoïque:

|| Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

##### Alcools, C11-14-iso-, riches en C13, éthoxylés (anciennement n° CAS 9043-30-5 isotri-décanol, éthoxylé):

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

##### N-lauroylsarcosine:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

##### D-glucopyranose, oligomeric, decyl octyl glycosides:

|| Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 86,8 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en semi-statique

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Gesal Désherbant SUPER-RAPID concentré

Version 10.1      Date de révision: 16.04.2026      Numéro de la FDS: C3458      Date de dernière parution: 02.05.2024  
Date de la première version publiée: 02.05.2024

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 141 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie )): 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 40,1 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Inhibition de la croissance  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

EyC50 (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue )): 114,2 mg/l  
Durée d'exposition: 7 jr  
Type de Test: Inhibition de la croissance  
Méthode: OCDE ligne directrice 221

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 6 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Inhibition de la croissance  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : NOEC: 1.000 mg/kg  
Durée d'exposition: 14 jr  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)  
Méthode: OCDE ligne directrice 207

Toxicité pour les organismes terrestres : DL50: 186,4 µg/abeille  
Durée d'exposition: 48 h  
Espèce: Apis mellifera (abeilles)  
Méthode: OCDE ligne directrice 214

DL50: 129,6 µg/abeille  
Durée d'exposition: 96 h  
Espèce: Apis mellifera (abeilles)  
Méthode: OCDE ligne directrice 214

DL50: 128,4 µg/abeille  
Durée d'exposition: 24 h  
Espèce: Apis mellifera (abeilles)  
Méthode: OCDE ligne directrice 213

DL50: 122,1 µg/abeille  
Durée d'exposition: 48 h  
Espèce: Apis mellifera (abeilles)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Gesal Désherbant SUPER-RAPID concentré

Version 10.1      Date de révision: 16.04.2026      Numéro de la FDS: C3458      Date de dernière parution: 02.05.2024  
Date de la première version publiée: 02.05.2024

Méthode: OCDE ligne directrice 213

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Non classé

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

### Composants:

#### **acide nonanoïque:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 95 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 25 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 5,66 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorganismes : CI50 (Tetrahymena pyriformis (tétrahymène pyriforme)): 71 mg/l  
Durée d'exposition: 40 h

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Non classé

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### **Alcools, C11-14-iso-, riches en C13, éthoxylés (anciennement n° CAS 9043-30-5 isotri-décanol, éthoxylé):**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 1 - 10 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 7,07 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Gesal Désherbant SUPER-RAPID concentré

Version 10.1      Date de révision: 16.04.2026      Numéro de la FDS: C3458      Date de dernière parution: 02.05.2024  
Date de la première version publiée: 02.05.2024

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)):  $\geq 10$  mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)):  $> 10.000$  mg/l  
Durée d'exposition: 17 h  
Méthode: DIN 38 412 Part 8

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Non classé

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### N-lauroylsarcosine:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 107 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
BPL: oui  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 79 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Non classé

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

### D-glucopyranose, oligomeric, decyl octyl glycosides:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)):  $> 100$  mg/l

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Gesal Désherbant SUPER-RAPID concentré

Version 10.1 Date de révision: 16.04.2026 Numéro de la FDS: C3458 Date de dernière parution: 02.05.2024  
Date de la première version publiée: 02.05.2024

	Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 (Desmodismus subspicatus (Algue verte)): > 10 mg/l Durée d'exposition: 72 h

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### **acide nonanoïque:**

Biodégradabilité	: Inoculum: boue activée Résultat: dégradabile rapidement Biodégradation: 94 % Lié à: Demande théorique en oxygène Durée d'exposition: 28 jr Méthode: OCDE ligne directrice 301F
------------------	---

##### **Alcools, C11-14-iso-, riches en C13, éthoxylés (anciennement n° CAS 9043-30-5 isotri-décanol, éthoxylé):**

Biodégradabilité	: Biodégradation: env. 70 % Méthode: OCDE ligne directrice 302B
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	: 1.980 mg/g Méthode: DIN 38409-H-41
Carbone organique dissous (COD)	: 600 mg/g

##### **N-lauroylsarcosine:**

Biodégradabilité	: Biodégradation: 82 % Durée d'exposition: 28 jr Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.B. BPL: oui Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
------------------	---

##### **D-glucopyranose, oligomeric, decyl octyl glycosides:**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Gesal Désherbant SUPER-RAPID concentré

Version 10.1      Date de révision: 16.04.2026      Numéro de la FDS: C3458      Date de dernière parution: 02.05.2024  
Date de la première version publiée: 02.05.2024

Biodégradabilité : Remarques: Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### **acide nonanoïque:**

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 7  
Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,4

##### **Alcools, C11-14-iso-, riches en C13, éthoxylés (anciennement n° CAS 9043-30-5 isotri-décanol, éthoxylé):**

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

##### **N-lauroylsarcosine:**

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 3,16  
Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

##### **D-glucopyranose, oligomeric, decyl octyl glycosides:**

Bioaccumulation : Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: < 1,77

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Composants:

##### **acide nonanoïque:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : log Koc: 2

##### **Alcools, C11-14-iso-, riches en C13, éthoxylés (anciennement n° CAS 9043-30-5 isotri-décanol, éthoxylé):**

Mobilité : Milieu: Sol  
Remarques: Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Gesal Dés herbant SUPER-RAPID concentré

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.05.2024
10.1	16.04.2026	C3458	Date de la première version publiée: 02.05.2024

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### Composants:

#### **acide nonanoïque:**

Evaluation : La substance n'est pas persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).  
La substance n'est pas très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

#### **Alcools, C11-14-iso-, riches en C13, éthoxylés (anciennement n° CAS 9043-30-5 isotri-décanol, éthoxylé):**

Evaluation : La substance n'est pas persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).  
La substance n'est pas très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

#### **N-lauroylsarcosine:**

Evaluation : La substance n'est pas persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).  
La substance n'est pas très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

#### **D-glucopyranose, oligomeric, decyl octyl glycosides:**

Evaluation : La substance n'est pas persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).  
La substance n'est pas très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Gesal Dés herbant SUPER-RAPID concentré

Version 10.1	Date de révision: 16.04.2026	Numéro de la FDS: C3458	Date de dernière parution: 02.05.2024 Date de la première version publiée: 02.05.2024
-----------------	---------------------------------	----------------------------	---

Produit : Utiliser le solde de l'engrais selon son usage prévu et selon les recommandations d'utilisation.  
Les emballages vides peuvent être évacués avec les ordures ménagères.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.4 Groupe d'emballage

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IATA (Cargo) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IATA (Passager) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Gesal Désherbant SUPER-RAPID concentré

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.05.2024
10.1	16.04.2026	C3458	Date de la première version publiée: 02.05.2024

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs : Non applicable

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)  
Classe de pollution de l'eau : pollue faiblement l'eau

Numéro de l'autorisation : W 6823

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	: Mortel par inhalation.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Gesal Désherbant SUPER-RAPID concentré

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.05.2024
10.1	16.04.2026	C3458	Date de la première version publiée: 02.05.2024

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
Eye Irrit. : Irritation oculaire  
Skin Irrit. : Irritation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Conseils relatifs à la formation : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
Voir les rubriques: 4, 5, 6, 7, 8, 10 et 13.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Gesal Dés herbant SUPER-RAPID concentré

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.05.2024
10.1	16.04.2026	C3458	Date de la première version publiée: 02.05.2024

---

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

**Classification du mélange:**

Eye Irrit. 2

H319

**Procédure de classification:**

Sur la base de données d'essai.

Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR